



DIPPECH

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 8 juillet 2020 conformément aux dispositions réglementaires **actuellement en vigueur**.

Numéro de l'autorisation : 7 / 2020

Objet de l'autorisation : La construction d'une maison unifamiliale.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame
Kim Wester et Nora Noel
1, rue Emile Marx
L-4998 Sprinkange

Localisation de la construction : 2, rue Emile Marx
L-4998 Sprinkange
Num. cad. 1846 / 3119
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.